

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/021-1

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame France BERNICHI, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125495-AU-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Nombre de votants : 69

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125495-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/021-1

OBJET : **Affaires générales** - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'achat de carburants routiers

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est doté d'un parc de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires et engins divers (balayeuses, laveuses, hydrocureuses ...) dont l'approvisionnement en carburant se fait, pour certains de ces véhicules, via la cuve située au centre technique municipal de Créteil ;

CONSIDERANT que pour l'achat de carburants, la procédure d'appel d'offres lancée en groupement de commande avec la commune de Créteil avait été allotie de la manière suivante :

Pour la commune de Créteil :

Lots	Désignation du lot	Minimum annuel	Maximum annuel
1	Achat de gasoil	100 000,00€ HT	990 000,00€ HT
2	Achat de sans plomb 95 (E5)	50 000,00€ HT	500 000,00€ HT
3	Achat de gaz de pétrole liquéfié (GPL)	0,00€ HT	100 000,00€ HT

Pour Grand Paris Sud Est Avenir :

Lots	Désignation du lot	Minimum annuel	Maximum annuel
1	Achat de gasoil	0,00€ HT	50 000,00€ HT

CONSIDERANT que ces marchés, conclus à compter du 1^{er} janvier 2018, arrivent à

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125495-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient donc d'engager, dès à présent, une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert afin de désigner les nouveaux attributaires à compter du 1er janvier 2022 ;

CONSIDERANT qu'à cette fin, une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue le 18 mai 2021 avec la commune de Créteil ; que cette dernière assurera la coordination de ce groupement de commandes ; que le marché sera attribué par sa commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que compte-tenu de la difficulté de définir avec précision les besoins des services du territoire et de la commune de Créteil, il convient de conclure un accord-cadre à bons de commande sans montants minimum ni maximum, en application des articles R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que le nouveau marché sera conclu pour une durée initiale allant du 1^{er} janvier 2022 (ou la date de notification si elle est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2022, reconductible annuellement par périodes successives d'une année, l'échéance finale étant fixée au 31 décembre 2025 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en groupement de commandes relative à l'achat de carburant routiers avec la commune de Créteil, scindée en trois lots comme définie ci-dessus.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les attributaires qui seront désignés par la commission d'appel d'offres ainsi que tout documents afférents à leur passation.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125495-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

ARTICLE 3 : **APPROUVE**, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite, intégralement ou partiellement, le lancement d'une seconde procédure, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi relancés, et tous les documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125495-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUN 2021**

N°CT2021.3/021-2

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Étaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Étaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125614-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125614-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/021-2

OBJET : **Affaires générales** - Renouvellement des marchés relatifs à la fourniture de services de télécommunications

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que GPSEA dispose de marchés de services de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès internet, hébergement de messageries) conclus en groupement de commandes avec la commune de Créteil dont l'allotissement était le suivant :

Lots	Désignation du lot
1	Téléphonie fixe (abonnement, trafic entrant et sortant), lignes analogiques, numériques et IP et services associés
2	Accès internet tous types, VPN et services associés
3	Téléphonie mobile - Ville de Créteil
4	Téléphonie mobile - GPSEA

CONSIDERANT qu'il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum conclu avec un seul opérateur économique. Les marchés ont été conclus pour une période initiale de 24 mois reconductible une fois par période de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, dans la continuité du précédent marché et sans interruption, soit une

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210609-lmc125614-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

échéance finale fixée au 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'en raison de difficultés rencontrées lors de l'exécution des prestations, les lots n°3 et n°4, n'ont cependant pas été reconduits à leur échéance du 31 décembre 2019. Un nouvel appel d'offres a été lancé, uniquement pour ces lots, et a conduit à la notification d'un marché distinct au 1^{er} janvier 2020, pour une durée initiale de 3 ans, reconductible pour une période d'un an, soit une échéance finale au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient donc d'engager, dès à présent, une procédure unique de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les prestations issues des lots n°1 et n°2 de ces marchés afin de désigner les nouveaux attributaires à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce en groupement de commandes avec la commune de Créteil conclu le 18 mai 2021 ;

CONSIDERANT que par ailleurs, de nouveaux besoins ayant été constatés durant le travail de préparation du marché, nouvelle consultation sera scindée en 3 lots comme suit :

Lots	Désignation du lot
1	Téléphonie fixe (abonnement, trafic entrant et sortant), lignes analogiques, numériques et IP et services associés
2	Accès internet tous types, VPN et services associés
3	Interconnexions secondaires

CONSIDERANT que la commune de Créteil assurera la coordination de ce groupement de commandes et que sa commission d'appel d'offres attribuera les marchés, conformément à la convention constitutive de groupements de commandes signée entre GPSEA et la commune de Créteil ;

CONSIDERANT que chaque collectivité exécutera ensuite les marchés pour les prestations qui la concerne ;

CONSIDERANT que compte-tenu de la difficulté de définir avec précision les besoins des services de GPSEA et de la commune de Créteil, il convient de conclure des accords-cadres à bons de commande sans montants minimum ni maximum, en application des articles R.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125614-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de de la commande publique ;

CONSIDERANT que les nouveaux marchés seront conclus pour une durée initiale allant de la date de notification, pour une durée de 24 mois ; qu'ils seront reconductibles une fois pour une durée de 24 mois par tacite reconduction.

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux services de télécommunications, en groupement de commandes avec la commune de Créteil, scindée en 3 lots comme définis ci-dessus.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire de Créteil, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les attributaires qui seront désignés par la commission d'appel d'offres ainsi que tout documents afférents à leur passation.

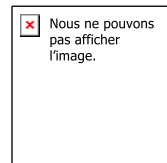
ARTICLE 3 : **APPROUVE**, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite, intégralement ou partiellement, le lancement d'une seconde procédure, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Créteil, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi relancés, et tous les documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125614-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125614-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/021-3

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125596-AU-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125596-AU-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/021-3

OBJET : **Affaires générales** - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'achat de matériel informatique

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le fonctionnement de ses services, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) doit régulièrement se doter de matériel informatique afin de permettre une bonne exécution des missions de ses agents ; qu'il s'agit à la fois, de doter les agents de matériel informatique, mais aussi, de permettre leur remplacement en cas de dysfonctionnement détecté ;

CONSIDERANT que le marché actuel, notifié le 28 février 2018, arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que ce marché a été conclu avec les entreprises suivantes :

- BECHTLE DIRECT (67100 MOLSHEIM) ;
- SCC FRANCE (92744 NANTERRE) ;
- INMAC WSTORE (95921 ROISSY EN France).

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert afin de désigner les nouveaux attributaires à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT qu'afin de disposer de plusieurs fournisseurs et des meilleures offres en permanence, il a été décidé de conclure un accord-cadre multi-attributaires avec trois attributaires au maximum ;

CONSIDERANT que ces derniers seront consultés à chaque besoin selon la règle définie

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125596-AU-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

dans les pièces contractuelles ;

CONSIDERANT que le nouvel accord-cadre sera conclu pour une durée initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2022, reconductible trois fois annuellement par périodes successives d'une année, l'échéance finale étant fixée au 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la difficulté de définir avec précision volume des besoins des services du territoire, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande sans montants minimum ni maximum, en application des articles R. 2162-4, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement de la procédure adaptée en vue de passer le marché prenant la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande conclu sans montants minimum et maximum annuel définis comme ci-dessus ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents.

ARTICLE 3 : **APPROUVE**, le cas échéant, le lancement d'une seconde procédure adaptée, en cas de première procédure infructueuse ou sans suite.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ainsi relancés et tous les documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210609-lmc125596-AU-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/021-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125596-AU-1-1